

# **Résolution sur les critères applicables aux opérations d'imposition de la paix de l'Union européenne en République démocratique du Congo**

2006/2539(RSP) - 20/03/2006

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport du Haut Représentant, M. Solana, sur sa visite à Kinshasa, le 19 mars 2006, et a en outre examiné la réponse de l'UE à la demande formulée par l'ONU en vue d'un soutien éventuel de l'UE à la MONUC au cours de la période électorale qui s'ouvrira prochainement en RDC.

La présidence autrichienne, constatant l'accord général qui s'était dégagé sur le principe d'une réponse favorable à la demande de l'ONU, a indiqué qu'elle veillerait à ce que les organes compétents élaborent les décisions officielles du Conseil à cet effet.